

Décentralisation financière et inégalités territoriales au Maroc : une analyse empirique

Financial decentralization and territorial inequalities in Morocco: an empirical analysis

Wafae AMRANI, (Doctorante)

*Laboratoire d'Analyse Economique et Modélisation (LEAM)
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales–Souissi
Université Mohamed V de Rabat, Maroc*

Saad ELOUARDIRHI, (Professeur d'enseignement supérieur)

*Laboratoire d'Analyse Economique et Modélisation (LEAM)
Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales–Souissi
Université Mohamed V de Rabat, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales –Souissi Avenue Mohammed Ben Abdallah Ragraoui Al Irfane. BP 6430 Rabat(+212) 5 37 67 17 19 fsjes-souissi@um5r.ac.ma
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	AMRANI, W., & ELOUARDIRHI, S. (2026). Décentralisation financière et inégalités territoriales au Maroc : une analyse empirique. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(8), 82–101. https://doi.org/10.5281/zenodo.20927142
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: 01/05/2026

Accepted: 04/07/2026

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 08 (2026)

Décentralisation financière et inégalités territoriales au Maroc : une analyse empirique

Résumé :

La décentralisation financière et ses effets sur les inégalités territoriales constituent une question majeure de l'économie publique et du développement territorial. Cette étude analyse l'effet de la décentralisation financière sur les inégalités territoriales au Maroc sur la période 2014-2022. L'inégalité territoriale est mesurée par un indice de Gini territorial, tandis que la décentralisation financière est appréhendée à travers les indices de décentralisation par les recettes, interprétée comme un indicateur d'autonomie fiscale locale, et par les dépenses, reflétant le poids de l'exécution budgétaire locale dans les dépenses publiques. L'analyse repose sur un modèle en différences premières estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires, avec correction des erreurs-types selon la méthode de Newey-West, afin de tenir compte d'éventuels problèmes d'autocorrélation et d'hétéroscédasticité des erreurs. Les résultats montrent que l'autonomie fiscale locale contribue significativement à réduire les inégalités territoriales, tandis que la décentralisation par les dépenses présente un effet positif, mais plus fragile sur le plan statistique. Les inégalités territoriales apparaissent persistantes, ce qui suggère l'existence de déterminants structurels liés aux capacités économiques, fiscales et institutionnelles des régions.

Mots-clés : Décentralisation financière ; Inégalités territoriales ; Autonomie fiscale ; Dépenses des collectivités territoriales ; MCO.

Classification JEL : H71 ; H72 ; H77 ; O55 ; C22.

Type du papier : Recherche empirique.

Abstract:

Financial decentralization and its effects on territorial inequalities are a major issue in public economics and territorial development. This study analyzes the effect of financial decentralization on territorial inequalities in Morocco over the period 2014–2022. Territorial inequality is measured by a territorial Gini index, while financial decentralization is apprehended through revenue-side decentralization indices, interpreted as an indicator of local fiscal autonomy, and expenditure-side decentralization, reflecting the share of local budget execution in public spending. The analysis relies on a first-difference model estimated by ordinary least squares, with standard errors corrected using the Newey–West method to account for potential issues of autocorrelation and heteroskedasticity in the errors. The results show that local fiscal autonomy significantly contributes to reducing territorial inequalities, while expenditure decentralization has a positive but statistically more fragile effect. Territorial inequalities appear persistent, suggesting the existence of structural determinants related to the economic, fiscal, and institutional capacities of the regions.

Keywords: Financial decentralization; Territorial inequalities; Fiscal autonomy; Local government expenditure; OLS.

JEL Classification: H71; H72; H77; O55; C22.

Paper type: Empirical research.

1. Introduction

La question des inégalités territoriales constitue aujourd'hui l'un des enjeux majeurs du développement territorial au Maroc. Malgré les progrès économiques réalisés au cours des dernières décennies, le pays demeure marqué par des écarts significatifs entre régions en matière de revenu, d'accès aux infrastructures, de qualité des services publics et d'opportunités économiques. Ces inégalités territoriales traduisent une concentration historique des activités économiques dans certains pôles urbains et productifs, laissant d'autres territoires confrontés à des contraintes structurelles de développement. Dans ce contexte, la réduction des déséquilibres territoriaux s'impose comme un objectif central des politiques publiques visant à promouvoir une croissance plus inclusive et une meilleure cohésion territoriale.

Dans le cas marocain, cette problématique s'inscrit dans un cadre institutionnel profondément renouvelé par le processus de régionalisation avancée. La Constitution de 2011 a consacré le rôle des collectivités territoriales dans l'organisation territoriale du Royaume, en affirmant notamment les principes de libre administration, de coopération, de solidarité et de subsidiarité. Cette dynamique a été consolidée par les lois organiques de 2015 relatives aux collectivités territoriales, notamment la loi organique n° 111-14 relative aux régions, la loi organique n° 112-14 relative aux préfectures et provinces, et la loi organique n° 113-14 relative aux communes. Ces réformes visent à renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la conception, la programmation et la mise en œuvre des politiques de développement local et régional.

Sur le plan financier, la régionalisation avancée s'accompagne d'un renforcement progressif des ressources mises à la disposition des collectivités territoriales. Les recettes fiscales locales, les ressources propres, les transferts de l'État et les dépenses locales constituent des instruments essentiels pour apprécier la portée réelle de la décentralisation financière. Toutefois, l'existence de ressources financières au niveau local ne garantit pas automatiquement une réduction des disparités territoriales. L'effet de la décentralisation financière dépend notamment de la capacité des collectivités à mobiliser leurs ressources, de la qualité de la dépense publique locale, du ciblage territorial des investissements et de l'efficacité des mécanismes de péréquation.

La décentralisation financière est fréquemment présentée comme un levier potentiel de correction des disparités territoriales, dans la mesure où elle rapproche la décision publique des besoins locaux. En théorie, les collectivités territoriales, grâce à leur proximité avec les citoyens et les acteurs économiques, sont mieux placées pour identifier les priorités locales, orienter les ressources vers les territoires déficitaires et adapter les politiques publiques aux spécificités régionales. Cette logique rejoint les approches qui considèrent que la décentralisation peut améliorer l'efficacité allocative, renforcer la redevabilité locale et favoriser une meilleure adéquation entre l'offre de biens publics et les préférences territoriales.

Toutefois, l'hypothèse selon laquelle la décentralisation financière constituerait systématiquement un instrument efficace de réduction des inégalités doit être nuancée. Comme l'a souligné Prud'homme (1995), la décentralisation peut produire des effets ambivalents, notamment lorsque les collectivités territoriales ne disposent pas des capacités institutionnelles, administratives et financières nécessaires pour assumer efficacement les responsabilités transférées. Dans un contexte marqué par des écarts importants de capacités fiscales et administratives entre territoires, la décentralisation peut alors contribuer à reproduire, voire à accentuer, les disparités existantes. Dès lors, l'effet de la décentralisation financière sur les inégalités territoriales dépend fortement de la qualité institutionnelle, de la répartition effective des compétences, de la capacité de mobilisation des ressources locales et de l'existence de mécanismes de solidarité interrégionale.

La relation entre décentralisation financière et inégalités territoriales demeure donc complexe, tant sur le plan théorique qu'empirique. Certains travaux mettent en évidence les effets positifs de la décentralisation sur l'efficacité de l'action publique, la qualité de la gouvernance locale et la participation citoyenne. D'autres soulignent qu'en l'absence de mécanismes robustes de

compensation et de péréquation, la décentralisation peut reproduire, voire accentuer, les disparités préexistantes entre territoires. Dans le contexte marocain, marqué par la mise en œuvre progressive de la régionalisation avancée, cette ambiguïté justifie une analyse empirique spécifique permettant d'évaluer si les finances locales participent effectivement à la réduction des inégalités territoriales.

L'objectif de la présente étude est de contribuer à la littérature sur la décentralisation financière et les inégalités territoriales au Maroc en adoptant une approche empirique. Elle examine la relation entre les variations de la décentralisation financière et l'évolution des inégalités territoriales. Pour ce faire, elle distingue les dimensions recettes et dépenses de la décentralisation, mesurées respectivement par l'indice de décentralisation financière par les recettes (IDFR) et l'indice de décentralisation financière par les dépenses (IDFD), et mobilise l'indice de Gini territorial comme indicateur des disparités régionales.

La problématique centrale de cette recherche peut dès lors être formulée comme suit : dans quelle mesure la décentralisation financière, appréhendée à travers les recettes et les dépenses des collectivités territoriales, influence-t-elle l'évolution des inégalités territoriales au Maroc ? Autrement dit, la territorialisation croissante de l'action publique permet-elle effectivement de corriger les déséquilibres régionaux, ou risque-t-elle, en l'absence de mécanismes redistributifs suffisants, de reproduire voire d'accentuer les écarts existants ?

Pour répondre à cette question, l'étude mobilise des données annuelles couvrant la période 2014-2022. L'analyse repose sur une spécification économétrique en différences premières estimée par la méthode des moindres carrés ordinaires, avec correction des erreurs-types selon la méthode de Newey-West afin de tenir compte d'éventuels problèmes d'hétéroscédasticité et d'autocorrélation des résidus. Cette approche permet d'examiner les associations dynamiques de court terme entre les variations de l'IDFR, de l'IDFD et la variation de l'indice de Gini territorial.

Notre étude est structurée autour de six sections. La première présente la revue de littérature relative aux liens entre décentralisation financière et inégalités territoriales. La deuxième propose un état des lieux de la décentralisation financière au Maroc. La troisième expose la méthodologie de recherche, les variables mobilisées et les sources de données. La quatrième présente une analyse dynamique des variables retenues. La cinquième section expose les résultats empiriques et les tests de diagnostic. Enfin, la dernière section discute les principaux enseignements de l'étude, leurs implications en matière de politiques publiques ainsi que les limites de l'analyse.

2. Revue de littérature

Cette section constitue le socle conceptuel de l'article. Elle dresse d'abord un panorama des principaux cadres théoriques éclairant la relation entre décentralisation financière et inégalités territoriales. Elle procède ensuite à un examen des travaux empiriques fondateurs, ainsi que des études récentes conduites dans divers pays, afin de positionner la présente recherche au sein de la littérature existante.

Les travaux consacrés à la décentralisation financière et aux inégalités territoriales révèlent une relation nuancée, dont les effets diffèrent sensiblement selon les cadres institutionnels, les capacités locales et les pratiques effectives de mise en œuvre. Sur le plan théorique, l'analyse s'inscrit dans le prolongement de **Musgrave (1959)**, qui distingue les fonctions d'allocation, de redistribution et de stabilisation de l'État. Dans cette optique, la décentralisation peut s'entendre comme un processus de transfert, depuis l'échelon central vers les collectivités territoriales, à la fois du pouvoir de décision et des moyens financiers, selon trois axes principaux : financière, administrative et politique. La décentralisation financière renvoie plus spécifiquement au transfert des responsabilités budgétaires, qu'il s'agisse de l'affectation des dépenses ou de la collecte des recettes publiques. Elle est généralement justifiée par l'idée qu'une plus grande

proximité entre les autorités locales et les citoyens permettrait d'adapter plus efficacement les politiques publiques aux préférences territoriales, en particulier lorsque celles-ci sont hétérogènes. Toutefois, ces gains d'efficience ne sont pas illimités : à mesure que la décentralisation s'approfondit, les coûts de coordination, les chevauchements de compétences et les difficultés de redevabilité peuvent réduire, voire inverser, ses bénéfices attendus.

Au-delà de la seule question de l'efficience allocative, la littérature souligne que la décentralisation financière peut également influencer les inégalités territoriales. D'un côté, elle peut contribuer à leur réduction en favorisant un meilleur ciblage des politiques publiques et une prise en compte plus fine des préférences locales en matière d'équité. D'un autre côté, la faiblesse des ressources locales, l'absence de mécanismes de redevabilité solides et les écarts de capacités fiscales entre territoires peuvent limiter, voire contrecarrer, ces effets égalisateurs. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'argument de **Prud'homme (1995)**, selon lequel la décentralisation peut accentuer les disparités régionales dans un contexte de concurrence interjuridictionnelle, les régions disposant d'une base fiscale plus large étant en mesure d'offrir davantage de services publics ou une fiscalité plus attractive. À l'inverse, **McKinnon (1997)** ainsi que **Qian et Weingast (1997)** considèrent qu'une décentralisation bien conçue peut améliorer la crédibilité des politiques publiques, renforcer les incitations de marché et favoriser une meilleure allocation des ressources. Ainsi, le lien entre décentralisation financière et inégalités territoriales revêt moins un caractère linéaire qu'un fonctionnement conditionnel, étroitement tributaire de la qualité institutionnelle de la qualité des institutions, de la répartition des compétences et de l'existence d'instruments correcteurs, notamment les transferts et les mécanismes de péréquation.

Ces controverses gagnent à être éclairées par les enseignements de la nouvelle économie géographique et des approches du développement territorial, pour autant que ces apports soient mis en perspective avec le contexte spécifique des collectivités territoriales marocaines.

Les travaux de Ludema et Wooton (2000), Kind et al. (2000), Brakman et al. (2002), Andersson et Forslid (2003), Baldwin et Krugman (2004) ainsi que Borck et Pflüger (2004) montrent que la concurrence fiscale, les effets d'agglomération et la localisation des activités économiques contribuent à la formation et à la persistance des disparités régionales. Dans le cas marocain, cette grille de lecture est pertinente dans la mesure où certaines régions concentrent une part importante de l'activité économique, des infrastructures, de l'investissement et des capacités fiscales, tandis que d'autres territoires disposent de bases productives et fiscales plus limitées. Dès lors, les effets de la décentralisation financière peuvent varier selon la richesse initiale des régions, leur capacité à mobiliser des recettes propres et leur aptitude à transformer les dépenses locales en investissements productifs. Dans ce sens, Feld et Dede (2005) soulignent que les mécanismes de redistribution interrégionale peuvent favoriser le rattrapage des territoires moins développés lorsqu'ils financent des investissements productifs, mais qu'ils peuvent aussi retarder les ajustements structurels lorsqu'ils soutiennent des dépenses peu efficaces. Plus récemment, les travaux de Glaeser (2011), Rodríguez-Pose (2013), Hidalgo et Hausmann, Hausmann et al. (2014), ainsi que Duranton et Puga (2004), insistent sur le rôle de l'innovation, de la qualité institutionnelle, de la structure productive et des effets d'agglomération dans les trajectoires territoriales.

Les travaux empiriques consacrés à la relation entre décentralisation et inégalités territoriales aboutissent à des résultats contrastés, qui varient selon les contextes institutionnels, les dimensions de la décentralisation retenues et les niveaux d'analyse mobilisés. Dans une perspective comparative, **Canaleta, Pascual et Rapún (2004)** proposent une analyse empirique en coupe transversale portant sur 17 pays de l'OCDE. Leur étude examine l'effet de la décentralisation fiscale et politique sur les disparités régionales à partir de plusieurs mesures alternatives des inégalités territoriales, tout en contrôlant la taille du secteur public et l'orientation politique du gouvernement. Leurs estimations mettent en évidence une forte

corrélation négative entre la décentralisation, en particulier la décentralisation fiscale, et les disparités régionales, ce qui les conduit à conclure à un effet favorable de la décentralisation sur la convergence régionale. Toutefois, ces résultats ne sont pas systématiquement confirmés dans d'autres contextes nationaux. Ainsi, **Kanbur et Zhang (2005)** analysent l'évolution des inégalités régionales en Chine entre 1952 et 1999 à partir d'une série temporelle de long terme. Ils montrent que la décentralisation, combinée aux réformes économiques et à l'ouverture, a contribué à accentuer les disparités régionales. Leur étude met en évidence trois phases marquantes de hausse des inégalités, à savoir la Grande Famine, la Révolution culturelle et la période d'ouverture de la fin des années 1990. Les auteurs attribuent également ces écarts, pour l'essentiel, au poids de l'industrie lourde, au degré de décentralisation et au niveau d'ouverture de l'économie.

Dans le cas américain, **Akai et Sakata (2005)** étudient la relation entre décentralisation fiscale et inégalités régionales sur la période 1993–2000 à partir de données en coupe transversale. En mobilisant des régressions MCO puis une estimation TSLS, ils montrent que la part des dépenses ou des recettes locales n'a pas d'effet significatif sur les inégalités régionales. En revanche, l'autonomie locale exerce un effet négatif et significatif sur celles-ci. Ce constat laisse entendre que la décentralisation fiscale n'a d'effet réducteur sur les inégalités qu'à la condition d'être assortie d'une autonomie effective des échelons infranationaux.

Dans une perspective plus large, **Lessmann (2014)** examine l'effet de la décentralisation politique et financière sur les inégalités régionales à partir d'une base de données originale couvrant un panel de 54 pays à différents stades de développement économique sur la période 1980–2009. En recourant à des modèles à effets fixes et à effets aléatoires, l'auteur montre que la décentralisation tend globalement à atténuer les inégalités régionales. Ce résultat général mérite toutefois d'être nuancé par des travaux plus récents qui insistent sur le rôle des mécanismes institutionnels et redistributifs.

C'est notamment le cas de **Liu et al. (2017)**, qui analysent les effets de la décentralisation fiscale et des mécanismes de péréquation sur les inégalités intraprovinciales en Chine entre 1995 et 2009. À l'aide d'un modèle à effets fixes bidimensionnels, ils montrent que la décentralisation financière améliore l'efficacité de la dépense publique, mais tend également à accroître les inégalités régionales. En revanche, les mécanismes de péréquation permettent d'en atténuer les effets négatifs, surtout dans un contexte où la décentralisation des dépenses joue un rôle central. Cette idée selon laquelle les effets de la décentralisation dépendent fortement de l'environnement institutionnel est également confirmée par **Nguyen et al. (2020)**. En analysant 63 provinces vietnamiennes sur la période 2011–2018 au moyen d'un système d'équations simultanées estimé par 3SLS-GMM et GMM avec erreurs HAC, les auteurs mettent en évidence une forte interaction entre décentralisation financière, corruption et inégalités. Leurs résultats indiquent que la corruption aggrave les inégalités, tandis que la décentralisation financière peut, elle aussi, les accroître indirectement lorsque la gouvernance reste de mauvaise qualité.

Dans le même prolongement, **Digdownise et al. (2022)** analysent les liens entre décentralisation financière et inégalités dans 33 pays en développement sur la période 1990–2014, en mobilisant des modèles à effets fixes et aléatoires. Leurs résultats indiquent que la répartition des pouvoirs budgétaires influence la distribution des revenus ainsi que les inégalités ethniques. Toutefois, cet effet varie selon le contexte institutionnel et le niveau des dépenses militaires, qui peuvent en atténuer ou en renforcer l'impact.

Huynh et al. (2023) apportent un éclairage complémentaire en analysant, sur un panel de 23 pays de l'OCDE couvrant la période 2002–2020, les effets de la répartition des dépenses publiques et des recettes fiscales entre les différents niveaux de gouvernement sur les inégalités, dans un contexte marqué par l'importance de l'économie souterraine. Leurs résultats montrent que la décentralisation des recettes tend à creuser les inégalités, tandis que celle des dépenses contribue, à les réduire de façon significative. Par ailleurs, l'économie souterraine aggrave les

disparités, renforce l'effet néfaste de la décentralisation des recettes et atténue l'impact positif de la décentralisation des dépenses. Les auteurs identifient également un seuil critique de 18,53 % : en deçà de ce niveau, la décentralisation des dépenses exerce un effet réducteur sur les inégalités ; au-delà, elle tend au contraire à les accentuer.

Enfin, **dans le contexte marocain Idalfahim et al. (2026)** analysent la relation entre décentralisation financière et inégalités territoriales sur la période 2014-2022. À partir d'une série temporelle nationale, les auteurs mesurent les disparités régionales par un indice de Gini territorial construit à partir du PIB régional par habitant, tandis que la décentralisation financière est appréhendée à travers deux indicateurs : l'indice de décentralisation par les recettes, reflétant l'autonomie fiscale locale, et l'indice de décentralisation par les dépenses, traduisant l'importance de l'exécution budgétaire locale. Leur analyse, fondée sur une spécification en différences premières avec erreurs-types robustes de Newey-West, montre que l'autonomie fiscale contribue significativement à réduire les inégalités territoriales, alors que les dépenses décentralisées ne présentent pas d'effet statistiquement significatif. Ces résultats soulignent l'importance de distinguer les canaux de recettes et de dépenses dans l'étude des effets redistributifs de la décentralisation financière au Maroc.

La littérature ne permet pas de trancher de manière définitive quant à l'effet de la décentralisation sur les inégalités territoriales. Les conclusions sont partagées : certains travaux mettent en avant un effet réducteur, d'autres concluent à un effet nul ou conditionnel, variable selon le type de décentralisation, le degré d'autonomie locale, l'existence de mécanismes de péréquation et la qualité des institutions. Cette hétérogénéité justifie pleinement une approche distinguant les deux dimensions de la décentralisation financière.

3. État des lieux de la décentralisation financière au Maroc

Cette section a pour objet de dresser le cadre institutionnel, juridique et financier dans lequel s'inscrit la décentralisation financière au Maroc. Elle retrace d'abord les grandes étapes de la construction territoriale du pays, depuis l'émergence des premières collectivités locales jusqu'à la consécration de la régionalisation avancée, consacrée par la Constitution de 2011 et les lois organiques de 2015. Elle analyse ensuite les différentes sources de financement des collectivités, en distinguant les ressources propres, celles gérées par l'État pour leur compte et les transferts étatiques.

La décentralisation financière au Maroc s'inscrit dans un processus progressif de réformes institutionnelles, juridiques et budgétaires visant à renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la gestion du développement local. Elle constitue l'un des piliers de la régionalisation avancée, dont l'objectif est de rapprocher l'action publique des citoyens, d'améliorer l'efficacité de la dépense locale et de contribuer à la réduction des déséquilibres territoriaux.

Sur le plan institutionnel, la Constitution de 2011 a marqué une étape importante dans l'évolution de l'organisation territoriale marocaine. Elle a consacré les principes de libre administration, de coopération, de solidarité et de subsidiarité, tout en renforçant le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques locales. Cette dynamique a été consolidée par les lois organiques de 2015 relatives aux collectivités territoriales : la loi organique n° 111-14 relative aux régions, la loi organique n° 112-14 relative aux préfectures et provinces, et la loi organique n° 113-14 relative aux communes. Ces textes ont précisé les compétences des différents niveaux territoriaux, encadré leurs ressources et défini les mécanismes de gouvernance, de coopération et de contractualisation territoriale.

L'évolution du processus de décentralisation au Maroc peut être appréhendée à travers plusieurs étapes majeures. La période 1959-1976 correspond à la mise en place des premières institutions locales et des cadres juridiques fondateurs. Entre 1992 et 2002, la région est progressivement reconnue comme collectivité territoriale, avec une refonte de la carte communale et un

renforcement du statut institutionnel de la région. En 2009, une nouvelle étape est franchie avec la réforme de la gouvernance locale et la modernisation du cadre des finances locales. La Constitution de 2011 marque ensuite un tournant majeur en consacrant la régionalisation avancée. Enfin, les lois organiques de 2015 ont consolidé cette architecture institutionnelle en précisant les compétences, les ressources et les modalités de coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

Sur le plan financier, les collectivités territoriales disposent de plusieurs sources de financement. Selon la loi n° 45-08 relative à l'organisation des finances des collectivités locales et de leurs groupements, ces ressources comprennent notamment les impôts et taxes que les collectivités sont autorisées à percevoir, les redevances et rémunérations pour services rendus, les ressources provenant du transfert d'une part des impôts et taxes de l'État, les subventions, les emprunts autorisés, les revenus de la propriété et des participations, les fonds de concours, les dons et legs ainsi que diverses autres recettes prévues par les lois et règlements en vigueur. Cette diversité de ressources vise à permettre aux collectivités territoriales d'exercer leurs compétences et de financer les politiques publiques locales.

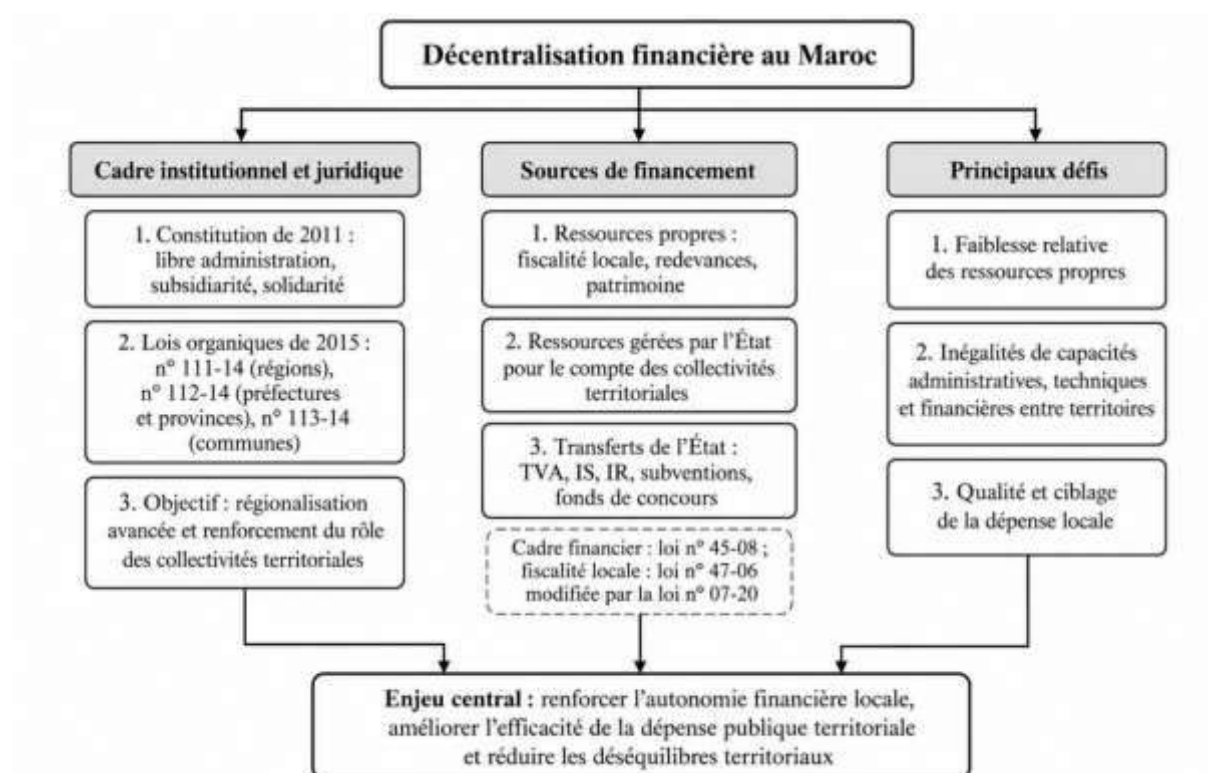
Les finances locales marocaines reposent principalement sur trois catégories de ressources. La première concerne les ressources propres, issues notamment de la fiscalité locale, des redevances et des produits du patrimoine. Elles traduisent le degré d'autonomie financière des collectivités territoriales et leur capacité à mobiliser des ressources au niveau local. La deuxième catégorie regroupe les ressources gérées par l'État pour le compte des collectivités territoriales. Ces ressources permettent d'assurer une certaine coordination nationale dans la collecte et la répartition des recettes. La troisième catégorie concerne les ressources transférées par l'État, notamment à travers des dotations, des transferts fiscaux et des subventions destinés à soutenir l'action locale.

La fiscalité locale constitue une composante essentielle de l'autonomie financière des collectivités territoriales. Elle est encadrée principalement par la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales, modifiée et complétée notamment par la loi n° 07-20. Ces réformes visent à rationaliser le système fiscal local, à simplifier certaines procédures, à améliorer le recouvrement et à renforcer la lisibilité des ressources fiscales locales. Toutefois, malgré ces avancées, l'autonomie fiscale locale demeure limitée par la dépendance persistante aux transferts de l'État et par les écarts de capacité de mobilisation des ressources entre territoires.

Les transferts de l'État occupent également une place centrale dans le financement des collectivités territoriales. Ils proviennent notamment du produit de certains impôts nationaux – TVA, impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu – ainsi que de subventions et de fonds de concours. Ces dotations visent à soutenir les collectivités dans l'exercice de leurs compétences et sont susceptibles de contribuer à la réduction des écarts de ressources entre territoires. Leur efficacité reste toutefois tributaire de leur mode de répartition, de leur ciblage territorial, de leur prévisibilité et de leur capacité à financer des projets structurants dans les régions les moins favorisées.

Si les réformes institutionnelles et budgétaires ont incontestablement fait progresser le cadre de la décentralisation, des obstacles demeurent. Le premier est celui des ressources propres, dont le niveau insuffisant prive les collectivités d'une autonomie fiscale pleine et entière. Le deuxième est celui des capacités : tous les territoires ne sont pas égaux face à la gestion des finances locales – les plus avancées maîtrisent mieux le recouvrement des recettes, la programmation des projets et l'exécution des dépenses, tandis que les plus fragiles butent sur des difficultés structurelles. Le troisième est celui de la qualité de la dépense : pour que celle-ci contribue effectivement à réduire les inégalités, encore faut-il qu'elle soit bien ciblée, efficacement gérée, portée par une gouvernance saine et cohérente avec les enjeux de chaque région.

Figure 1 : Etat des lieux de la décentralisation financière au Maroc



Source : Auteurs

4. Méthodologie de recherche

Cette section présente les choix méthodologiques retenus pour analyser l'effet de la décentralisation financière sur les inégalités territoriales au Maroc. Elle précise la période d'étude, la nature des données, les variables mobilisées, les sources statistiques utilisées ainsi que la spécification économétrique adoptée. L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer dans quelle mesure les variations de la décentralisation financière, appréhendées à travers ses deux dimensions principales — la décentralisation par les recettes et la décentralisation par les dépenses — influencent l'évolution des inégalités territoriales.

L'étude porte sur la période 2014-2022, conformément à la disponibilité des données relatives aux indices de décentralisation financière et à l'indice de Gini territorial. La fréquence des données est annuelle, ce qui permet d'analyser les dynamiques de moyen terme entre les finances locales et les disparités territoriales. Les données utilisées sont des séries temporelles nationales. Elles sont exprimées sous forme d'indices afin d'assurer leur cohérence analytique et de faciliter l'interprétation économétrique.

Trois variables principales sont mobilisées dans l'analyse : l'indice de Gini territorial, l'indice de décentralisation financière par les recettes et l'indice de décentralisation financière par les dépenses. L'indice de Gini territorial constitue la variable d'intérêt de l'étude. Après transformation en différences premières, la variation annuelle de cet indice, notée ΔGINI , constitue la variable dépendante du modèle économétrique. (GINI permet de mesurer le niveau des inégalités entre les régions). Les deux indices de décentralisation financière, à savoir l'IDFR et l'IDFD, représentent les variables explicatives du modèle. Ils permettent d'appréhender respectivement l'autonomie fiscale des collectivités territoriales et le poids relatif des dépenses locales dans les dépenses publiques totales.

L'IDFR, mesure la part des recettes fiscales des collectivités territoriales dans les recettes fiscales totales de l'État. Il reflète le degré d'autonomie fiscale locale et la capacité des

collectivités territoriales à mobiliser leurs propres ressources. L'IDFD, mesure la part des dépenses des collectivités territoriales dans les dépenses publiques totales. Il renseigne sur le poids de l'exécution budgétaire locale dans l'ensemble de la dépense publique.

La description synthétique des variables, de leurs notations, de leurs sources et de leurs unités de mesure est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Sources des données

Variables	Notation	Source	Unité de mesure
Indice de Gini territorial	GINI	Direction de la comptabilité nationale (HCP)	Indice
Indice de décentralisation financière par les recettes	IDFR	Direction des Études et des Prévisions Financières (MEF)	Indice
Indice de décentralisation financière par les dépenses	IDFD	Direction des Études et des Prévisions Financières (MEF)	Indice

Source : Auteurs

- L'indice de décentralisation financière par les recettes est défini comme suit :

IDFR = Recettes fiscales des collectivités territoriales / Recettes fiscales totales de l'État

- L'indice de décentralisation financière par les dépenses est défini comme suit :

IDFD = Dépenses des collectivités territoriales / Dépenses publiques totales

- L'indice de Gini territorial est utilisé comme mesure des inégalités régionales. Une hausse de cet indice traduit une accentuation des inégalités territoriales, tandis qu'une baisse indique une réduction relative des disparités entre les régions.

Compte tenu de la taille réduite de l'échantillon, limité à neuf observations annuelles, cette étude adopte une spécification économétrique parcimonieuse. Le recours à un modèle fortement paramétré, tel qu'un modèle VAR ou VECM, risquerait de réduire fortement les degrés de liberté et de fragiliser les résultats. Pour cette raison, l'analyse repose sur une estimation par la méthode des moindres carrés ordinaires en différences premières (MCO). Cette approche permet de limiter les risques liés à la non-stationnarité potentielle des séries et de se concentrer sur les variations annuelles des variables.

La transformation en différences premières consiste à calculer la variation annuelle de chaque variable :

$$\Delta Y_t = Y_t - Y_{t-1}$$

Où : Δ représente l'opérateur de différence première. Cette transformation permet d'analyser les effets de court terme des variations de la décentralisation financière sur la variation des inégalités territoriales.

La spécification économétrique retenue est la suivante :

$$\Delta GINI_t = \alpha + \beta_1 \Delta IDFR_t + \beta_2 \Delta IDFD_t + \varepsilon_t$$

Où :

- $\Delta GINI_t$: La variation annuelle de l'indice de Gini territorial ;
- $\Delta IDFR_t$: La variation annuelle de l'indice de décentralisation financière par les recettes ;
- $\Delta IDFD_t$: La variation annuelle de l'indice de décentralisation financière par les dépenses ;
- α : La constante du modèle ;
- β_1 : Mesure l'effet de la variation de l'IDFR sur la variation de l'indice de Gini territorial ;
- β_2 : Mesure l'effet de la variation de l'IDFD sur la variation de l'indice de Gini territorial ;
- ε_t : Le terme d'erreur du modèle.

Les coefficients du modèle sont estimés par la méthode des moindres carrés ordinaires. Toutefois, afin de tenir compte d'éventuels problèmes d'hétéroscédasticité et d'autocorrélation des résidus, les erreurs standards sont corrigées selon la méthode de Newey-West. Cette correction permet d'obtenir une inférence statistique plus robuste, notamment dans le cadre de séries temporelles courtes.

Le choix d'un modèle en différences premières estimé par MCO avec correction Newey-West se justifie par trois raisons principales. Premièrement, la période d'étude est courte, ce qui impose une spécification simple et peu paramétrée. Deuxièmement, la transformation en différences premières permet de réduire les risques de régression fallacieuse liés à la non-stationnarité potentielle des séries. Troisièmement, la correction Newey-West permet de renforcer la fiabilité des tests statistiques en présence éventuelle d'autocorrélation ou d'hétéroscédasticité des erreurs.

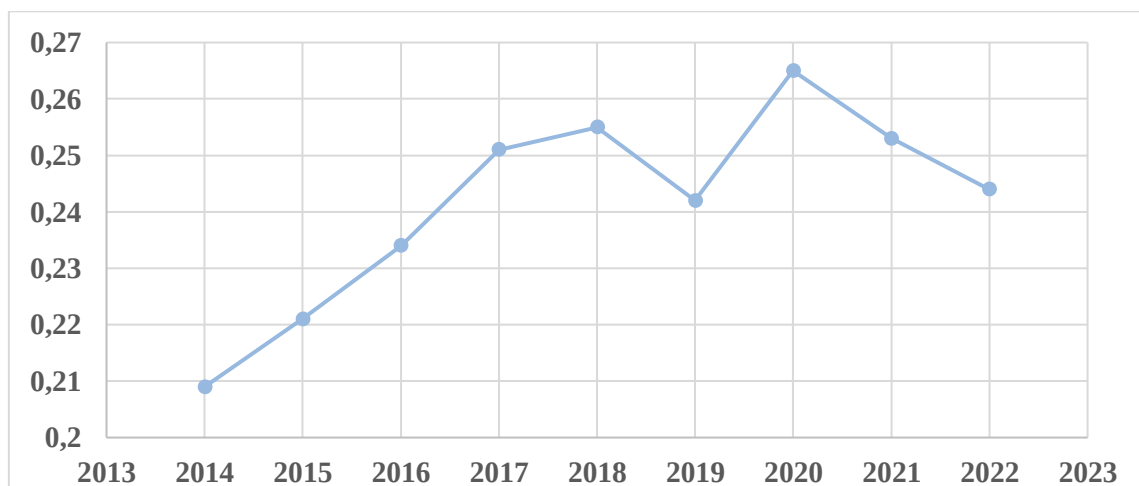
Après l'estimation du modèle, plusieurs tests de diagnostic sont mobilisés afin d'évaluer la validité statistique de la spécification retenue. Le test de Breusch-Godfrey LM est utilisé pour vérifier l'absence d'autocorrélation des résidus. Le test de Breusch-Pagan-Godfrey permet d'examiner l'homoscédasticité des erreurs. Le test de Jarque-Bera est mobilisé pour tester la normalité des résidus. Le test de Ramsey RESET permet d'évaluer la qualité de la spécification fonctionnelle du modèle. Enfin, le test CUSUM est utilisé afin d'apprécier la stabilité des coefficients estimés sur la période étudiée.

Compte tenu du nombre limité d'observations disponibles après le passage en différences premières, les résultats doivent être interprétés avec prudence. L'objectif de cette démarche n'est pas d'établir une causalité définitive entre la décentralisation financière et les inégalités territoriales, mais d'identifier des associations dynamiques de court terme entre les variations des indices de décentralisation financière et l'évolution de l'indice de Gini territorial au Maroc.

5. Analyse dynamique des inégalités territoriales et de la décentralisation financière

Cette section présente une analyse descriptive de l'évolution des inégalités territoriales au Maroc, mesurées par l'indice de Gini territorial, ainsi que des indices de décentralisation financière par les recettes et par les dépenses, respectivement l'IDFR et l>IDFD, sur la période 2014-2022. Elle examine également les statistiques descriptives et la matrice de corrélation des variables retenues, afin d'identifier les principales tendances et les relations préliminaires avant l'estimation économétrique.

Figure 2 : Évolution de l'indice de Gini (Maroc, 2014–2022)



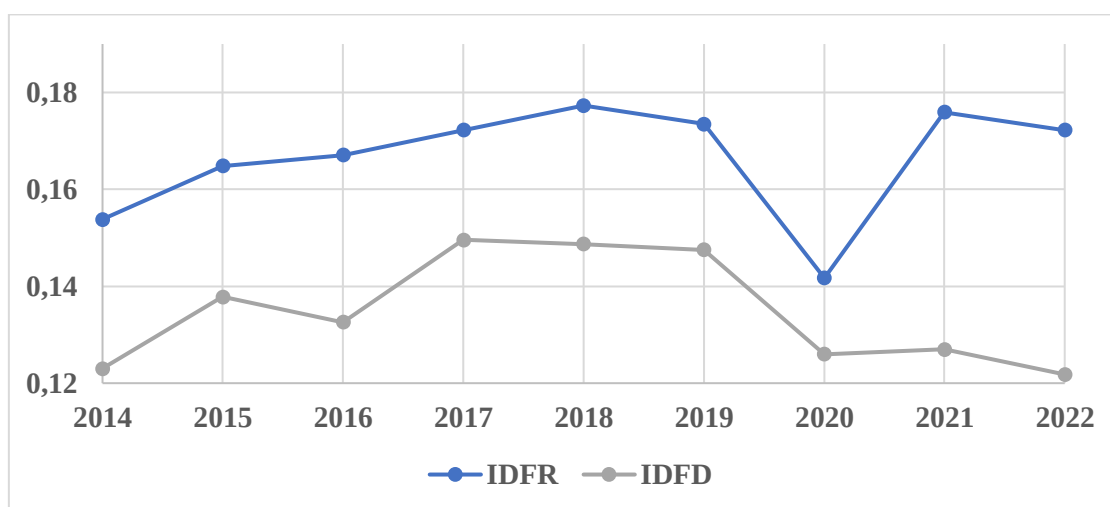
Source : Auteurs

L'évolution de l'indice de Gini territorial met en évidence une tendance globalement haussière des inégalités territoriales au Maroc entre 2014 et 2020. L'indice passe de 0,209 en 2014 à 0,221 en 2015, puis à 0,234 en 2016. Cette progression se poursuit en 2017, où l'indice atteint 0,251, puis en 2018 avec un niveau de 0,255. Cette trajectoire traduit une accentuation progressive des disparités régionales durant la première partie de la période étudiée.

L'année 2019 marque un premier recul de l'indice de Gini, qui passe de 0,255 en 2018 à 0,242. Toutefois, cette amélioration reste temporaire, puisque l'indice atteint son niveau le plus élevé en 2020, avec une valeur de 0,265. Cette hausse peut être interprétée comme le reflet d'un choc conjoncturel important, notamment lié aux effets différenciés de la crise sanitaire sur les territoires, certaines régions ayant été plus exposées que d'autres aux perturbations économiques.

À partir de 2021, l'indice de Gini territorial amorce une baisse progressive, passant de 0,253 en 2021 à 0,244 en 2022. Malgré cette amélioration relative en fin de période, le niveau observé en 2022 demeure supérieur à celui de 2014. Ainsi, les données suggèrent que les inégalités territoriales restent persistantes au Maroc, même lorsque des phases de correction apparaissent ponctuellement. Cette dynamique confirme l'existence de déséquilibres régionaux structurels, qui ne semblent pas se résorber rapidement sur la période étudiée.

Figure 3 : Évolution des indices de décentralisation financière (Maroc, 2014-2022)



Source : Auteurs

La figure met en évidence l'évolution différenciée des deux indices de décentralisation financière au Maroc sur la période 2014-2022. L'indice de décentralisation financière par les recettes (IDFR) suit une tendance globalement haussière entre 2014 et 2018, passant de 0,1538 à 0,1773. Cette progression traduit un renforcement relatif de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales durant cette première phase. Après une légère baisse en 2019, l'IDFR enregistre une chute marquée en 2020, atteignant 0,1417, ce qui peut être lié aux effets de la crise sanitaire sur les finances publiques et les recettes locales. L'indice se redresse fortement en 2021, avant de connaître un léger recul en 2022.

L'indice de décentralisation financière par les dépenses (IDFD) présente une évolution plus irrégulière. Il augmente entre 2014 et 2017, passant de 0,1230 à 0,1496, puis se stabilise autour de 0,148 entre 2018 et 2019. À partir de 2020, une tendance baissière apparaît clairement, l'IDFD reculant à 0,1260 en 2020, puis à 0,1218 en 2022. Cette évolution suggère une diminution progressive du poids relatif des dépenses locales dans les dépenses publiques totales en fin de période.

La comparaison des deux courbes montre que l'IDFR demeure supérieur à l'IDFD sur l'ensemble de la période. Cela indique que la décentralisation financière semble davantage portée par le volet des recettes que par celui des dépenses. L'écart entre les deux indices devient particulièrement visible après 2020, avec un redressement de l'IDFR tandis que l'IDFD poursuit sa baisse. Cette divergence suggère que l'autonomie relative en matière de recettes ne s'accompagne pas nécessairement d'une progression équivalente du pouvoir de dépense des collectivités territoriales.

Tableau 2 : Statistiques descriptives

	IDFR	IDFD	GINI
Mean	0.1665	0.1349	0.2416
Median	0.1722	0.1326	0.244
Maximum	0.1773	0.1496	0.265
Minimum	0.1417	0.1218	0.209
Std. Dev.	0.0117	0.0114	0.0176
Skewness	-1.1949	0.2455	-0.6242
Kurtosis	3.2084	1.4152	2.4049
Jarque-Bera	2.1579	1.0323	0.7172
Probability	0.3399	0.5968	0.6986

Source : Auteurs

Les statistiques descriptives montrent que l'indice de décentralisation financière par les recettes présente une moyenne de 0,1665 sur la période 2014-2022. Sa valeur minimale est de 0,1417, tandis que sa valeur maximale atteint 0,1773. L'écart-type, égal à 0,0117, indique une variabilité relativement limitée de l'IDFR autour de sa moyenne, malgré la baisse observée en 2020.

L'indice de décentralisation financière par les dépenses affiche une moyenne de 0,1349, avec un minimum de 0,1218 et un maximum de 0,1496. Son écart-type, estimé à 0,0114, montre également une dispersion modérée. Cela traduit une certaine stabilité du poids relatif des dépenses locales dans les dépenses publiques totales, même si une tendance baissière apparaît en fin de période.

L'indice de Gini territorial présente une moyenne de 0,2416, avec un minimum de 0,209 et un maximum de 0,265. L'écart-type de 0,0176 indique que les inégalités territoriales varient de manière modérée sur la période étudiée. Toutefois, l'écart entre le minimum et le maximum montre que les disparités territoriales ont connu des fluctuations notables, notamment avec une hausse importante jusqu'en 2020.

Les coefficients d'asymétrie montrent que l'IDFR et le Gini présentent une asymétrie négative, ce qui signifie que leurs distributions sont légèrement orientées vers les valeurs faibles. À l'inverse, l>IDFD présente une faible asymétrie positive. Les valeurs de kurtosis indiquent que la distribution de l'IDFR est proche d'une distribution normale, tandis que celles de l>IDFD et du Gini sont plus aplaties.

Enfin, les probabilités associées au test de Jarque-Bera sont toutes supérieures au seuil de 5 %. Les tests ne permettent donc pas de rejeter l'hypothèse de normalité des séries. Toutefois, ce résultat doit être interprété avec prudence compte tenu du nombre réduit d'observations. Ces résultats descriptifs suggèrent que les variables présentent des caractéristiques statistiques acceptables pour poursuivre l'analyse économétrique.

Tableau 3 : Matrice de corrélation

	IDFR	IDFD	GINI
IDFR	1	0.5045	0.1124
IDFD	0.5045	1	0.2142
GINI	0.1124	0.2142	1

Source : Auteurs

La matrice de corrélation met en évidence une relation positive modérée entre l'IDFR et l>IDFD, avec un coefficient de 0,5045. Cela signifie que les deux dimensions de la décentralisation financière, par les recettes et par les dépenses, évoluent partiellement dans le même sens. Toutefois, cette corrélation reste modérée et ne révèle pas de problème important de multi colinéarité entre les variables explicatives.

La corrélation entre l'IDFR et l'indice de Gini territorial est positive mais très faible, avec un coefficient de 0,1124. Ce résultat suggère qu'il n'existe pas, au niveau descriptif, de relation

linéaire forte entre la décentralisation par les recettes et les inégalités territoriales sur la période étudiée.

De même, la corrélation entre l'IDFD et l'indice de Gini est positive mais faible, avec un coefficient de 0,2142. Cela indique qu'une hausse de la décentralisation par les dépenses semble faiblement associée à une hausse des inégalités territoriales, mais cette relation reste limitée.

Dans l'ensemble, les coefficients de corrélation demeurent relativement faibles à modérés. La matrice ne montre donc pas de relation linéaire forte entre les indices de décentralisation financière et l'indice de Gini territorial. Ces résultats doivent être interprétés comme une première lecture descriptive, qui doit être complétée par l'estimation économétrique afin d'évaluer plus précisément les effets dynamiques des variations de l>IDFR et de l>IDFD sur les inégalités territoriales.

6. Résultats empiriques

Cette section restitue l'essentiel des résultats issus de l'analyse économétrique, puis les procédures de validation mises en œuvre pour en attester la fiabilité.

Tableau 4 : Résultat de l'estimation du modèle économétrique avec erreurs standards Newey-West

Variables	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.005800	0.003965	1.462826	0.2034
Δ IDFR	-0.585977	0.064211	-9.125742	0.0003
Δ IDFD	0.515154	0.246242	2.092061	0.0907

Source : Auteurs

Les résultats de l'estimation montrent que le coefficient associé à Δ IDFR est négatif et statistiquement significatif au seuil de 1 %. Sa valeur, estimée à -0,585977, indique qu'une augmentation de l'indice de décentralisation financière par les recettes est associée à une baisse de la variation de l'indice de Gini territorial. Autrement dit, le renforcement de l'autonomie fiscale locale semble contribuer à la réduction des inégalités territoriales.

Le coefficient associé à Δ IDFD est positif, avec une valeur de 0,515154. Il est significatif au seuil de 10 %, puisque sa probabilité est de 0,0907. Ce résultat suggère qu'une hausse de la décentralisation financière par les dépenses est associée à une augmentation de la variation de l'indice de Gini territorial. Cette relation peut traduire le fait que les dépenses locales ne produisent pas automatiquement un effet redistributif, notamment lorsque leur répartition territoriale, leur efficacité ou leur ciblage restent insuffisants.

La constante est positive mais non significative, avec une probabilité de 0,2034. Elle ne permet donc pas de conclure à l'existence d'une tendance autonome significative de la variation du Gini en dehors des variables explicatives retenues.

Les résultats révèlent un effet contrasté des deux dimensions de la décentralisation financière. La décentralisation par les recettes contribue significativement à la réduction des inégalités territoriales, alors que la décentralisation par les dépenses affiche un effet positif, quoique faiblement significatif. Ces conclusions appellent néanmoins à la prudence, en raison de la taille limitée de l'échantillon.

Tableau 5 : Indicateurs d'ajustement du modèle

Indicateurs	Valeurs
R ²	0.351
R ² ajusté	0.092
RSE	0.013
Prob (F-statistic)	0.3387
Prob (Wald F-statistic)	0.0007
Durbin-Watson stat	1.994
BIC / Schwarz criterion	-5.474771

Source : Auteurs

Le coefficient de détermination R^2 est de 0,351, ce qui signifie que le modèle explique environ 35,1 % de la variabilité des variations annuelles de l'indice de Gini territorial. Le R^2 ajusté, plus faible, s'établit à 0,092, ce qui reflète la taille réduite de l'échantillon et le nombre limité d'observations disponibles après le passage en différences premières.

L'erreur standard de la régression, ou RSE, est de 0,013. Cela indique que les écarts moyens entre les valeurs observées et estimées de Δ Gini sont relativement modérés. La statistique de Durbin-Watson, proche de 2, suggère l'absence d'autocorrélation apparente des résidus. Enfin, la probabilité associée au Wald F-statistic est significative, ce qui indique que les variables explicatives présentent une contribution statistique importante dans le modèle corrigé par Newey-West.

Tableau 6 : Tests de diagnostics du modèle

Tests de diagnostic	Statistique retenue	Probabilités
Breusch-Godfrey LM	Obs*R ² = 0,6524	0,4193
Breusch-Pagan-Godfrey	Obs*R ² = 1,0614	0,5882
Jarque-Bera	JB = 1,2627	0,5319
Ramsey RESET	F-statistic = 0,2919	0,6177

Source : Auteurs

Les tests de diagnostic ne révèlent pas d'anomalies majeures.

Le test de Breusch-Godfrey LM, utilisé pour détecter une éventuelle autocorrélation des résidus, présente une statistique Obs*R-squared de 0,6524 avec une probabilité de 0,4193. Cette probabilité étant supérieure au seuil de 5 %, l'hypothèse nulle d'absence d'autocorrélation ne peut pas être rejetée. Il n'existe donc pas de preuve statistique d'autocorrélation des résidus.

Le test de Breusch-Pagan-Godfrey permet d'examiner la présence éventuelle d'hétéroscédasticité. Les résultats indiquent une statistique Obs*R-squared de 1,0614 avec une probabilité de 0,5882. Cette valeur étant également supérieure au seuil de 5 %, l'hypothèse d'homoscédasticité ne peut pas être rejetée. Le modèle ne présente donc pas de problème significatif d'hétéroscédasticité.

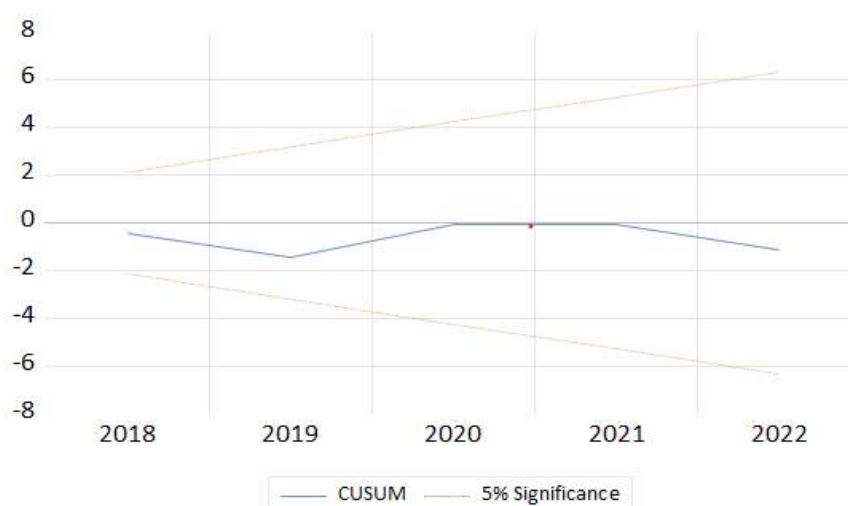
La normalité des résidus est vérifiée à l'aide du test de Jarque-Bera. La statistique obtenue est de 1,2627, avec une probabilité de 0,5319. Ce résultat conduit à ne pas rejeter l'hypothèse de normalité des résidus. Les résidus peuvent ainsi être considérés comme approximativement normalement distribués, même si cette conclusion doit être interprétée avec prudence compte tenu de la taille réduite de l'échantillon.

Le test de Ramsey RESET, mobilisé pour évaluer la qualité de la spécification fonctionnelle du modèle, affiche une statistique F de 0,2919 et une probabilité de 0,6177. Cette probabilité supérieure à 5 % indique que l'hypothèse nulle d'une spécification correcte du modèle ne peut pas être rejetée. Le modèle ne semble donc pas souffrir d'un problème majeur d'omission de variables ou de non-linéarité.

Les différents tests de validation confirment la bonne tenue du modèle : pas d'autocorrélation, d'hétéroscédasticité, de non-normalité ou de spécification erronée. Les résultats sont donc statistiquement fiables. Toutefois, la faiblesse de l'effectif invite à une interprétation prudente.

Le test CUSUM permet d'évaluer la stabilité des coefficients du modèle au cours du temps. L'hypothèse nulle suppose que les coefficients estimés sont stables sur la période étudiée. Le graphique montre que la courbe CUSUM demeure à l'intérieur des bandes critiques au seuil de 5 % durant toute la période observée. Par conséquent, l'hypothèse de stabilité des coefficients ne peut pas être rejetée. Ce résultat suggère que le modèle ne présente pas de rupture structurelle apparente et que les coefficients estimés peuvent être considérés comme globalement stables. Ainsi, en complément des tests de diagnostic précédents, le modèle ne présente pas d'instabilité structurelle notable.

Figure 4 : CUSUM, Stabilité des coefficients



Source : Auteurs

7. Discussion des résultats

Les résultats économétriques obtenus mettent en évidence un effet différencié des deux dimensions de la décentralisation financière sur les inégalités territoriales au Maroc. Sur le plan théorique, les résultats de cette étude corroborent partiellement la thèse de Prud'homme (1995), selon laquelle la décentralisation est susceptible d'engendrer des effets ambivalents sur les disparités territoriales. Cette convergence suggère que l'efficacité égalisatrice de la décentralisation est subordonnée à un socle minimal de capacités locales – un constat empiriquement vérifié dans le cas marocain.

Sur le plan économétrique, l'estimation du modèle en différences premières montre que la décentralisation financière par les recettes, mesurée par l'IDFR, exerce un effet négatif et statistiquement significatif sur la variation de l'indice de Gini territorial. En revanche, la décentralisation financière par les dépenses, mesurée par l'IDFD, présente un effet positif, mais plus fragile sur le plan statistique, puisqu'il est significatif uniquement au seuil de 10 %.

Le coefficient associé à la variation de l'IDFR est négatif et fortement significatif. Ce résultat suggère qu'une hausse de l'autonomie fiscale locale est associée à une réduction des inégalités territoriales. Autrement dit, lorsque les collectivités territoriales disposent d'une capacité plus importante à mobiliser des ressources fiscales, elles semblent mieux en mesure de répondre aux besoins spécifiques de leurs territoires. Cette autonomie fiscale peut améliorer la capacité d'action locale, renforcer la proximité de la décision publique et permettre une meilleure adaptation des politiques de développement aux réalités régionales.

Ce résultat confirme l'idée selon laquelle la décentralisation financière ne produit des effets favorables que lorsqu'elle s'accompagne d'une véritable capacité de financement au niveau local. La capacité de mobilisation fiscale locale constitue ainsi un levier important de responsabilisation des collectivités territoriales. Elle peut favoriser une meilleure planification des projets, une plus grande réactivité face aux besoins locaux et une réduction progressive des écarts entre territoires. Dans le contexte marocain, ce résultat souligne l'importance du renforcement de la fiscalité locale, de l'amélioration du recouvrement des recettes et de la consolidation de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.

À l'inverse, le coefficient associé à la variation de l'IDFD est positif. Ce résultat indique qu'une hausse de la décentralisation par les dépenses est associée à une augmentation de la variation de l'indice de Gini territorial. Toutefois, cette relation doit être interprétée avec prudence, car sa significativité statistique demeure plus faible que celle de l'IDFR. Elle suggère néanmoins

que l'augmentation des dépenses locales ne conduit pas automatiquement à une réduction des inégalités territoriales.

Plusieurs explications peuvent être avancées. D'abord, les dépenses locales peuvent être concentrées dans les territoires disposant déjà d'une meilleure capacité administrative, technique et institutionnelle. Les régions les plus développées sont souvent mieux équipées pour programmer, exécuter et absorber les investissements publics, tandis que les territoires moins développés peuvent rencontrer davantage de difficultés dans la mise en œuvre effective des projets. Ensuite, la nature des dépenses engagées joue un rôle déterminant. Si les dépenses locales sont principalement orientées vers le fonctionnement ou vers des investissements insuffisamment ciblés, leur effet redistributif peut rester limité. Enfin, l'absence de mécanismes de péréquation suffisamment puissants peut réduire la capacité des dépenses décentralisées à corriger les déséquilibres territoriaux.

Ainsi, les résultats montrent que la décentralisation par les dépenses ne suffit pas, à elle seule, à réduire les disparités régionales. Le transfert de responsabilités budgétaires vers les collectivités territoriales doit être accompagné d'une amélioration de la qualité de la dépense publique locale, d'un meilleur ciblage territorial des investissements et d'un renforcement des mécanismes de solidarité interrégionale. Sans ces conditions, la dépense locale peut reproduire, voire accentuer, les déséquilibres existants entre les territoires.

Les résultats obtenus sont cohérents avec les faits stylisés observés sur la période 2014-2022. L'indice de Gini territorial reste relativement élevé et connaît des fluctuations importantes, notamment autour de l'année 2020. Cette évolution traduit la persistance des inégalités régionales au Maroc, qui demeurent influencées par des facteurs structurels tels que la concentration de l'activité économique, l'accès différencié aux infrastructures, les écarts de capital humain et les différences de capacité institutionnelle entre les territoires.

Les tests de diagnostic ne révèlent pas d'anomalies majeures dans le modèle estimé. Les résultats indiquent l'absence de problème significatif d'autocorrélation, d'hétéroscédasticité, de non-normalité des résidus, de mauvaise spécification fonctionnelle ou d'instabilité des coefficients. Ces éléments soutiennent la cohérence statistique de la spécification retenue. Toutefois, la taille réduite de l'échantillon impose une lecture prudente des résultats. L'analyse porte sur une période courte et les coefficients doivent être interprétés comme des associations dynamiques de court terme plutôt que comme des relations causales définitives.

Sur le plan des politiques publiques, les résultats suggèrent que la réduction des inégalités territoriales passe moins par une simple augmentation des dépenses locales que par un renforcement effectif de l'autonomie fiscale des collectivités territoriales. L'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales locales, la modernisation de la fiscalité locale, le renforcement des capacités administratives et la consolidation de la gouvernance territoriale apparaissent comme des leviers essentiels. Parallèlement, les dépenses locales doivent être mieux orientées vers les territoires les plus vulnérables, avec des mécanismes de péréquation plus efficaces et une logique de performance dans l'allocation des ressources publiques.

In fine, les résultats de cette étude suggèrent que la décentralisation financière peut contribuer à l'atténuation des inégalités territoriales au Maroc, sous certaines conditions. L'autonomie fiscale locale apparaît comme un facteur favorable à la réduction des disparités régionales. En revanche, la décentralisation par les dépenses nécessite un meilleur encadrement opérationnel, un ciblage plus précis des ressources et une amélioration de l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques territoriales.

8. Conclusion

Malgré l'avancée progressive du processus de décentralisation et l'adoption de la régionalisation avancée, les inégalités territoriales demeurent une réalité persistante au Maroc.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'objectif de cet article : examiner si la décentralisation financière peut contribuer à la réduction des disparités régionales, en distinguant deux canaux — les recettes, mesurées par l'IDFR, et les dépenses, mesurées par l'IDFD —, l'indice de Gini territorial servant d'indicateur de mesure des inégalités sur la période 2014-2022.

L'analyse économétrique, fondée sur un modèle en différences premières estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires avec correction des erreurs-types selon la méthode de Newey-West, met en évidence un effet différencié des deux dimensions de la décentralisation financière. Le premier enseignement majeur concerne l'IDFR. Les résultats montrent que la variation de l'indice de décentralisation financière par les recettes exerce un effet négatif et statistiquement significatif sur la variation de l'indice de Gini territorial. Ce résultat suggère que le renforcement de l'autonomie fiscale locale peut contribuer à réduire les inégalités territoriales, dans la mesure où il améliore la capacité des collectivités territoriales à mobiliser des ressources et à adapter l'action publique aux besoins spécifiques de leurs territoires.

Le deuxième enseignement concerne l'IDFD. Le coefficient associé à la variation de la décentralisation financière par les dépenses est positif, mais sa significativité statistique demeure plus fragile. Ce résultat indique que l'augmentation du poids des dépenses locales ne conduit pas automatiquement à une réduction des disparités régionales. Il peut s'expliquer par l'hétérogénéité des capacités administratives et techniques des collectivités territoriales, par les différences de capacité d'absorption des investissements publics, ainsi que par la qualité variable du ciblage territorial des dépenses. Ainsi, la dépense locale ne peut produire un effet redistributif que si elle est efficacement orientée vers les territoires les plus vulnérables et accompagnée de mécanismes de péréquation suffisamment robustes.

Ces résultats aboutissent à un double constat. D'une part, l'effet de la décentralisation financière sur les inégalités territoriales n'est ni automatique ni uniforme : il varie selon le canal considéré. L'autonomie fiscale locale constitue un levier favorable, tandis que la décentralisation des dépenses doit être assortie d'un encadrement renforcé, d'une programmation plus rigoureuse et d'une amélioration de la qualité de la dépense. D'autre part, la persistance des disparités régionales, confirmée par l'analyse descriptive, renvoie à des déterminants structurels, tels que la concentration de l'activité économique, les inégalités infrastructurelles, les différences de capital humain et les asymétries institutionnelles entre territoires.

Les résultats obtenus appellent, en matière de politiques publiques, à privilégier le renforcement de l'autonomie fiscale locale, à travers une meilleure performance du recouvrement, une modernisation du système fiscal territorial et un élargissement des sources de financement disponibles. Ils mettent également en lumière la nécessité d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques locales, en les orientant davantage vers des objectifs redistributifs, vers l'investissement structurant et vers une meilleure adéquation avec les stratégies régionales. À cet égard, les transferts étatiques et les dispositifs de péréquation apparaissent comme des instruments indispensables pour prévenir un risque d'accroissement des inégalités territoriales.

Cette étude présente toutefois certaines limites. La première tient à la taille réduite de l'échantillon, limitée à la période 2014-2022. Après le passage en différences premières, le nombre d'observations disponibles devient restreint, ce qui impose une interprétation prudente des résultats. La deuxième limite concerne l'absence d'un terme retardé de l'indice de Gini territorial dans la spécification économétrique. Ce choix répond à une logique de parcimonie, compte tenu du faible nombre d'observations, mais ne permet pas de modéliser directement l'inertie des inégalités territoriales. Celle-ci est principalement appréhendée à travers l'analyse descriptive. Enfin, l'analyse repose sur des données nationales annuelles, ce qui limite la prise en compte de l'hétérogénéité propre à chaque région.

Des prolongements à cette recherche pourraient être envisagés selon plusieurs axes. Le recours à des séries temporelles plus étendues permettrait d'étudier les trajectoires de long terme et d'explorer d'éventuelles relations de cointégration. La disponibilité de données régionales plus

finances offrirait également la possibilité de construire un panel régions-années et d'affiner l'analyse des effets de la décentralisation en fonction des disparités de développement, des capacités administratives, des structures productives ou de la qualité de la gouvernance. En outre, l'introduction de variables supplémentaires — transferts, péréquation, investissement public, infrastructures et capital humain — contribuerait à mieux cerner les conditions d'émergence d'un effet de convergence territoriale.

Références :

- (1). Akai, N., & Hosio, M. (2009). Fiscal decentralization, commitment and regional inequality: Evidence from state-level cross-sectional data for the United States. *Journal of Income Distribution*, 18(1), 113–129.
- (2). Amrani, W., Ararsa, M. R., & Elouardirhi, S. (2025). The impact of fiscal decentralization on economic growth in Morocco: An empirical analysis based on panel data. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 6(8).
- (3). Andersson, F., & Forslid, R. (2003). Tax competition and economic geography. *Journal of Public Economic Theory*, 5(2), 279–303.
- (4). Baldwin, R. E., & Krugman, P. (2004). Agglomeration, integration and tax harmonisation. *European Economic Review*, 48(1), 1–23.
- (5). Borck, R., & Pflüger, M. (2006). Agglomeration and tax competition. *European Economic Review*, 50(3), 647–668.
- (6). Brakman, S., Garretsen, H., & van Marrewijk, C. (2002). *Locational competition and agglomeration: The role of government spending* (CESifo Working Paper No. 775).
- (7). Canaleta, C. G., Arzo, P. P., & Gárate, M. R. (2004). Regional economic disparities and decentralisation. *Urban Studies*, 41(1), 71–94.
- (8). Digdowiseiso, K., Murshed, S. M., & Bergh, S. I. (2022). How effective is fiscal decentralization for inequality reduction in developing countries? *Sustainability*, 14(1), Article 505.
- (9). Duranton, G., & Puga, D. (2004). Micro-foundations of urban agglomeration economies. In J. V. Henderson & J. F. Thisse (Eds.), *Handbook of Regional and Urban Economics* (Vol. 4, pp. 2063–2117). Elsevier.
- (10). Glaeser, E. L. (2011). *Triumph of the city: How our greatest invention makes us richer, smarter, greener, healthier, and happier*. Penguin Press.
- (11). Hausmann, R., Hidalgo, C. A., Bustos, S., Coscia, M., Simoes, A., & Yildirim, M. A. (2014). *The atlas of economic complexity: Mapping paths to prosperity*. MIT Press.
- (12). Hidalgo, C. A., & Hausmann, R. (2009). The building blocks of economic complexity. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 106(26), 10570–10575.
- (13). Huynh, C. M., Nguyen, T. L., & Lam, T. H. T. (2023). Fiscal decentralization and income inequality in OECD countries: Does shadow economy matter? *Eurasian Economic Review*, 13(3), 515–533.
- (14). Idalfahim, M., Abdeladim, O., & Elouardirhi, S. (2025). L'impact de la décentralisation financière et la croissance économique au Maroc : Une analyse régionale basée sur des données de panel. *Les Cahiers du Plan*, 58, 43–58.
- (15). Idalfahim, M., Abdeladim, O., & Elouardirhi, S. (2026). La décentralisation financière et les inégalités territoriales au Maroc : Quelles dynamiques ? *Repères et Perspectives Économiques*, 10(1).
- (16). Kind, H. J., Midelfart Knarvik, K. H., & Schjelderup, G. (2000). Competing for capital in a “lumpy” world. *Journal of Public Economics*, 78(3), 253–274.
- (17). Lessmann, C. (2012). Regional inequality and decentralization: An empirical analysis. *Environment and Planning A*, 44(6), 1363–1388.

- (18). Liu, Y., Martinez-Vazquez, J., & Wu, A. M. (2017). Fiscal decentralization, equalization, and intra-provincial inequality in China. *International Tax and Public Finance*, 24(2), 248–281.
- (19). Ludema, R. D., & Wooton, I. (2000). Economic geography and the fiscal effects of regional integration. *Journal of International Economics*, 52(2), 331–357.
- (20). McKinnon, R. I. (1997). Market-preserving fiscal federalism in the American monetary union. In M. I. Blejer & T. Ter-Minassian (Eds.), *Macroeconomic dimensions of public finance: Essays in honor of Vito Tanzi* (pp. 73–93). Routledge.
- (21). Musgrave, R. A. (1959). *The theory of public finance: A study in public economy*. McGraw-Hill.
- (22). Nguyen, H. T., Vo, T. H. N., Le, D. D. M., & Nguyen, V. T. (2020). Fiscal decentralization, corruption, and income inequality: Evidence from Vietnam. *The Journal of Asian Finance, Economics and Business*, 7(11), 529–540.
- (23). Prud'homme, R. (1995). The dangers of decentralization. *The World Bank Research Observer*, 10(2), 201–220.
- (24). Qian, Y., & Weingast, B. R. (1997). Federalism as a commitment to preserving market incentives. *Journal of Economic Perspectives*, 11(4), 83–92.
- (25). Rodríguez-Pose, A. (2013). Do institutions matter for regional development? *Regional Studies*, 47(7), 1034–1047.
- (26). Tselios, V., Rodríguez-Pose, A., Pike, A., Tomaney, J., & Torrissi, G. (2012). Income inequality, decentralisation, and regional development in Western Europe. *Environment and Planning A*, 44(6), 1278–1301.